Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba. Il reflète les crédits autorisés au Ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport contient de l'information sur les objectifs du Ministère et les résultats réels obtenus par affectation et sous-poste. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts dans les dépenses et les recettes, ainsi que d'un tableau chronologique quinquennal redressé illustrant les dépenses et les effectifs du Ministère.

Renseignements généraux sur le Ministère

Le ministère de l'Éducation et de la Formation a été créé en mai 2016. Le Ministère regroupe l'ancien ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les programmes liés au développement de la main-d'œuvre relevant de l'ancien ministère de l'Emploi et de l'Économie, les programmes liés à l'immigration relevant de l'ancien ministère du Travail et de l'Immigration, le Bureau d'Enfants en santé Manitoba et Jeunesse Manitoba relevant de l'ancien ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse et la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes relevant de l'ancien ministère des Affaires multiculturelles et de l'Alphabétisation.

Mandat

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba offre à tous les enfants, les jeunes et les adultes une éducation et une formation de haute qualité appropriées, abordables et accessibles grâce à des liens harmonieux et collaboratifs entre le système d'éducation (éducation de la petite enfance, M à 12, apprentissage, enseignement postsecondaire et apprentissage des adultes), l'industrie, la collectivité et d'autres ministères du gouvernement, ce qui crée une main-d'œuvre qualifiée, flexible et productive qui renforce le tissu où s'inscrivent les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du Manitoba, et répond aux besoins actuels et émergents du marché de l'emploi.

Le Ministère fait la promotion de la province comme destination de choix pour les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs immigrants, et appuie l'établissement et l'intégration au marché du travail réussis des nouveaux arrivants du Manitoba. Il assure également le leadership en matière de reconnaissance des titres de compétences internationaux.

Le Ministère de l'Éducation et de la Formation représente la Province dans les négociations avec le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement provinciaux ou territoriaux et travaille étroitement avec les autres ministères du Manitoba pour appuyer les priorités stratégiques à l'échelle de la province et favoriser une orientation unifiée en matière d'éducation, d'immigration et d'amélioration des marchés du travail au Manitoba.

Le ministre de l'Éducation et de la Formation est aussi président du Comité ministériel pour Enfants en santé et ministre responsable de la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba », et, à titre de président, c'est aussi lui qui dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie Enfants en santé Manitoba, une stratégie déployée dans les divers ministères et secteurs afin d'utiliser une démarche de développement communautaire axée sur le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba.

Le Ministère de l'Éducation et de la Formation est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12e année, de l'apprentissage des adultes,

de l'apprentissage et de l'enseignement postsecondaire. Il est aussi chargé d'établir une orientation politique pour les questions administratives en vertu des lois de la *Codification permanente des lois du Manitoba* qui sont énumérées ci-dessous et relèvent du ministre de l'Éducation et de la Formation :

- Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes;
- Loi sur l'alphabétisation des adultes;
- Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire;
- Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre;
- Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle;
- Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics);
- Loi sur l'Université de Brandon;
- Loi sur les professions reconnues;
- Loi sur les collèges;
- Loi sur les écoles communautaires;
- Loi sur l'attribution de grades;
- Loi sur l'administration scolaire;
- Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées;
- Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »;
- Loi sur l'éducation internationale;
- Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology;
- Règlement sur les allocations prénatales du Manitoba, R. M. 89/2001, établi en vertu de la Loi sur les services sociaux;
- Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba;
- Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés;
- Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences (Partie III.2);
- Loi sur les écoles publiques;
- Loi sur la Commission des finances des écoles publiques;
- Loi sur le Collège Red River;
- Loi sur l'aide aux étudiants;
- Loi sur la pension de retraite des enseignants;
- Loi sur l'Université de Saint-Boniface;
- Loi sur le Collège universitaire du Nord;
- Loi sur l'Université du Manitoba;
- Loi sur l'Université de Winnipeg.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, le budget des programmes et des services du Ministère a été réparti dans les postes principaux suivants : Administration et finances, Programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, Soutien aux écoles, Enseignement supérieur et apprentissage des adultes, Formation de la main-d'œuvre et services d'immigration, Services à l'enfance et à la jeunesse, Financement des immobilisations et Coûts liés aux immobilisations.

Initiatives ministérielles

I. Écoles primaires et secondaires

Le Manitoba compte 36 divisions scolaires, un district scolaire ayant un financement particulier et 60 écoles indépendantes qui reçoivent des fonds de la Province. Au cours de l'exercice 2016 - 2017, le gouvernement a versé un total de 1 420,4 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes, aux organismes à caractère éducatif et à la Caisse de retraite des enseignants, soit

1 353,9 millions au poste 16-5, Soutien aux écoles, et 66,5 millions au poste 16-9a, Financement des immobilisations. De plus, 184,6 millions de dollars étaient accordés dans le cadre de la taxe d'aide à l'éducation et du surplus de la Commission des finances des écoles publiques en soutien aux divisions scolaires.

Le 30 septembre 2016, 185 389 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques dont : 122 588 de la maternelle à la 8e année, 59 573 au secondaire (9e à 12e année), 2 372 en prématernelle et 856 qui n'étaient dans aucune année d'études.

Toujours en date du 30 septembre 2016, 14 231 élèves fréquentaient des écoles indépendantes subventionnées. Le financement des écoles indépendantes pour les élèves admissibles est offert à des fins pédagogiques et de prestation de services, pour l'enfance en difficulté et pour l'acquisition de documents pédagogiques.

II. Section d'appui à la réussite scolaire

La Section d'appui à la réussite scolaire a été créée à l'automne 2014 en vue d'améliorer la réussite scolaire, surtout dans les domaines de la numératie et de la littératie.

Au cours de la dernière année, le Cadre pour l'amélioration continue de la maternelle à la 12e année, qui remplace l'ancien processus de planification et de présentation de rapport des divisions scolaires, a été présenté et mis en œuvre. Pour appuyer cette mise en œuvre, la Section a organisé plusieurs activités de perfectionnement professionnel très complètes pour les équipes des écoles et des divisions scolaires, y compris des formations sur l'enquête collaborative et l'utilisation des données dans la planification pour améliorer la réussite des élèves, deux séances de perfectionnement professionnel de deux jours intitulées « Supporting the Achievement of Aboriginal Students in Literacy and Numeracy » et le premier forum annuel sur l'amélioration continue.

Tout au long de 2016 - 2017, on a étudié les données provinciales sur la réussite des élèves, défini les tendances actuelles en matière de rendement et évalué les activités du système dans le but d'orienter la planification future entourant le renforcement des capacités du personnel enseignant et du système, avec comme objectif d'accroître le rendement de tous les élèves en numératie et en littératie. Un processus provincial de collecte des données des bulletins scolaires a également été mis en œuvre.

Dans le but d'apporter des précisions et d'approfondir la compréhension dans des domaines clés en numératie pour l'enseignement de la maternelle à la 8e année, sept numéros du bulletin électronique *La numératie, ça compte* ont été rédigés et envoyés aux divisions scolaires. La page Web du Ministère a aussi été bonifiée pour inclure les évaluations de la 3e et de la 4e année, et des années intermédiaires, en plus de continuer à présenter les statistiques relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires et à l'obtention des crédits de 9e année. Les statistiques sont ventilées selon le sexe et selon si les élèves se sont autodéclarés autochtones ou non.

Le Comité consultatif provincial sur la réussite scolaire et le Groupe de travail sur la réussite et les données scolaires ont continué à tenir régulièrement des réunions tout au long de 2016 - 2017. Ces comités ont fourni des commentaires et des conseils pertinents sur la mise en œuvre du Cadre pour l'amélioration continue de la maternelle à la 12e année et la mise au point définitive du processus pour amorcer la soumission électronique annuelle par les divisions scolaires des données sur les bulletins scolaires au Ministère.

III. Bureau d'Enfants en santé Manitoba

Le Bureau d'Enfants en santé Manitoba, sous la direction du Comité ministériel pour Enfants en santé, assure la coordination de la politique publique axée sur l'enfant du gouvernement du Manitoba et de sa stratégie interministérielle à long terme de prévention et d'intervention précoce pour les enfants et les jeunes, en accordant la priorité au développement de la petite enfance. La

mise en œuvre de la stratégie « Enfants en santé Manitoba » s'effectue au moyen d'un large éventail de partenariats avec d'autres ministères et paliers gouvernementaux, les coalitions axées sur les parents et les enfants, le Comité consultatif provincial d'Enfants en santé et un réseau étendu de partenaires communautaires.

La Stratégie de santé mentale des enfants et des jeunes, dirigée par le Comité ministériel pour Enfants en santé, est une stratégie intersectorielle pluriannuelle qui offre une gamme complète d'initiatives universelles, ciblées et intensives qui sont destinées aux enfants et aux jeunes (période prénatale à l'âge adulte) et fondées sur des faits probants. Cette gamme d'initiatives comprend des services qui ciblent les familles et les collectivités aux besoins les plus grands, ainsi qu'une démarche de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies mentales pour la population générale qui sont intégrées aux systèmes qui appuient les enfants et les familles, dont ceux d'éducation, de protection de l'enfance, de santé publique, de justice, de culture et de loisirs.

IV. Direction générale de l'inclusion des Autochtones

Le mandat de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones (anciennement la Direction générale de l'éducation des Autochtones) est d'assurer la direction et la coordination des initiatives ministérielles qui se rattachent à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. La Direction coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Manitoba afin de supprimer des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones. Dans ce cadre, elle collabore avec des partenaires et des intervenants pour mener des recherches, élaborer des politiques et des initiatives stratégiques pour améliorer la réussite scolaire des élèves autochtones et favoriser la sensibilisation culturelle et la compétence afin que tous les élèves et les enseignants du Manitoba en apprennent sur l'histoire et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les objectifs de la Direction sont de veiller à ce qu'il y ait une approche inclusive de l'éducation et de la formation professionnelle des Autochtones, des Métis et des Inuits au sein du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, en collaboration avec le ministère des Relations avec les Autochtones et les municipalités.

En 2016 - 2017, des changements ont été apportés à la subvention favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones : les divisions scolaires doivent à présent verser au moins 50 % de la subvention à des programmes axés sur la littératie ou la numératie. La Direction a aussi organisé et appuyé plusieurs activités de perfectionnement professionnel, dont une journée de perfectionnement professionnel pour les agents de liaison, les directeurs d'école et le Réseau des écoles communautaires qui a réuni plus de 110 participants, 11 ateliers de formation « De la sensibilisation culturelle à la compétence culturelle » à l'intention des enseignants pour approfondir leur compréhension des perspectives autochtones sur les plans culturel et politique, et 20 ateliers portant sur l'exercice des couvertures de Kairos. Enfin, la Direction a été l'hôte de la 13e édition du Shawane Dagosiwin (forum sur la recherche en éducation des Autochtones), en partenariat avec le 5e Canadian Symposium on Indigenous Teacher Education et l'Université du Manitoba. Environ 150 délégués, conférenciers et aînés de partout au Canada et de l'étranger y ont participé.

Le document *Cadre stratégique sur l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits* a été révisé pour refléter la rétroaction reçue des intervenants et les changements organisationnels au sein du Ministère. Le Cadre a été élaboré pour faire suite au rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action.*

V. Enseignement postsecondaire et développement de la main-d'œuvre

Les secteurs de l'enseignement postsecondaire et du développement de la main-d'œuvre ont toutes les responsabilités relatives à l'enseignement postsecondaire, à l'aide aux étudiants, à l'apprentissage, aux activités liées aux ententes sur le marché du travail, à la croissance de la main-d'œuvre et à sa formation, ainsi qu'à l'éducation et à l'alphabétisation des adultes. Ces

responsabilités incluent notamment la direction d'une vaste stratégie de développement du marché du travail qui profitera aux employeurs, aux jeunes, aux adultes, aux collectivités et aux fournisseurs d'éducation et de formation du Manitoba grâce à l'harmonisation de l'éducation et des besoins de main-d'œuvre. Une collaboration avec un large éventail d'établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire et de partenaires de l'industrie, du patronat, des collectivités et d'autres entités gouvernementales permet la conception et l'offre de programmes pertinents et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de la société, du marché du travail et de l'économie du Manitoba.

Le montant total de la subvention à l'enseignement postsecondaire au Manitoba était de 690 millions de dollars en 2016 - 2017. Tous cycles confondus, il y avait 44 351 étudiants inscrits aux sessions régulières dans les universités subventionnées par le gouvernement. Les nombres des inscriptions aux collèges de 2016 - 2017 seront disponibles à l'automne 2017. En 2015 - 2016, 17 378 étudiants étaient inscrits aux collèges.

Au cours de l'exercice 2016 - 2017, l'Aide aux étudiants du Manitoba a offert 34,3 millions de dollars en prêts et 27,9 millions de dollars en subventions et en bourses. Environ 15 000 demandes de prêts aux étudiants du Canada et de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba ont été traitées durant l'année de programme 2016 - 2017.

Au cours de la dernière année, grâce à une collaboration avec un grand nombre de partenaires et d'intervenants, des activités de développement de carrière et de formation ont été offertes à environ 52 000 personnes au chômage ou employées en réponse aux besoins d'employeurs et à des objectifs économiques. De plus, au 31 mars 2017, il y avait 11 418 apprentis actifs, dont 2 217 se sont inscrits au cours de 2016 - 2017. En outre, plus de 14 360 jeunes ont bénéficié d'une aide ou d'une formation préalable à l'emploi et 3 625 ont obtenu un emploi.

Les statistiques de fin d'année pour l'alphabétisation des adultes ne seront pas disponibles avant l'automne 2017, mais celles pour 2015 - 2016 montrent que 2 182 personnes ont participé à des programmes d'alphabétisation pour adultes et que 8 450 apprenants ont terminé 11 259 cours qui donnent droit à des crédits du secondaire dans des centres d'apprentissage pour adultes. De plus, 2 165 cours suivis après l'obtention du diplôme ont été terminés par des apprenants adultes.

VI. Éducation internationale

L'éducation internationale est un élément clé des efforts du Manitoba pour la promotion d'un environnement d'apprentissage socialement et culturellement diversifié. Les étudiants internationaux font une contribution économique importante à la province.

Les données de 2016 indiquent qu'il y a plus de 12 900 titulaires de permis d'études au Manitoba, dont plus de 9 800 sont à l'enseignement supérieur. Ils viennent en grande partie de la République populaire de Chine, du Nigéria, de l'Inde, du Pakistan et du Brésil. Les retombées économiques annuelles de ces étudiants sur l'économie manitobaine sont de plus de 403 millions de dollars et de 1 640 emplois.

VII. Services d'immigration

Les services d'immigration élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes pour la promotion du Manitoba comme destination de choix pour les immigrants économiques, dont les travailleurs qualifiés, les étudiants internationaux et les gens d'affaires, afin d'aider à réaliser les objectifs de développement économique de la Province. Les services d'immigration appuient également l'intégration économique et le développement de carrière des nouveaux arrivants par l'offre de services spécialisés relatifs au marché du travail et aident à coordonner la collaboration interministérielle visant l'établissement réussi des immigrants et des réfugiés au Manitoba, tant sur le plan social qu'économique.

En 2016, le Manitoba a admis plus de 16 820 nouveaux arrivants, dont le plus grand nombre de réfugiés admis par la province depuis 1990 (2 345). La majorité des immigrants du Manitoba sont admis dans le cadre du programme Candidats du Manitoba en vertu duquel la province désigne des candidats pour le statut de résident permanent en fonction de la probabilité qu'ils s'établissent avec succès à titre de travailleurs qualifiés ou de gens d'affaires. En 2016, les immigrants admis dans le cadre du programme représentaient près de 60 % des nouveaux arrivants du Manitoba. En outre, le programme a approuvé 4 358 demandes de travailleurs qualifiés et son volet pour les gens d'affaires a approuvé 241 autres demandes provenant de gens d'affaires. Le taux de placement professionnel de Manitoba Start pour les nouveaux arrivants a atteint 73 %.